

LA FIBRE

Identifiez les accès du réseau télécom. Le câble optique empruntera le même chemin que celui de la ligne téléphonique

Déploiement en souterrain

Les fourreaux doivent être accessibles et non obstrués pour pouvoir passer les câbles à l'intérieur. En cas de blocage sur la parcelle, il en relève de la responsabilité du propriétaire.

Déploiement en aérien

Il est nécessaire de libérer l'accès et d'élaguer les arbres et végétaux sur le passage potentiel de la fibre

Comment souscrire à une offre fibre ?

1. Je vérifie mon éligibilité sur le site des Opérateurs commerciaux (fournisseurs d'accès internet - FAI), sur carte.numérique28.fr ou cartefibre.arcep.fr.
2. Je contacte le FAI de mon choix et planifie l'intervention d'un technicien pour mon raccordement.
3. Le jour du rendez-vous, le technicien installe la fibre depuis l'extérieur de mon logement.



Quels sont les fournisseurs d'accès disponibles ?

CMIN déploie un réseau fibre « neutre » ouvert à tous et libre d'accès à tous les Opérateurs. Il n'y a aucune exclusivité d'Opérateur. Les tarifs et offres présentés par les opérateurs sont les mêmes partout en France.

Chaque Opérateur décide de venir au rythme qu'il le souhaite et suivant sa stratégie commerciale.

Quels sont les opérateurs commerciaux déjà présents ?



Concernant les deux autres Opérateurs Commerciaux d'envergure nationale, des discussions sont en cours pour une arrivée prochaine, sans date précise à ce jour.

UN RENSEIGNEMENT ?

**Cité de l'innovation -
Bâtiment 25**

36 rue des Bellangères

28630 Le Coudray

02.34.40.10.00

contact@cmin.fr